

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG Centre national de gestion

Arrêté du 29 mars 2019 portant nomination des membres de la commission d'accès pour le tour extérieur relatif au corps des directeurs d'hôpital de la fonction publique hospitalière

NOR : SSAN1930145A

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 9;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;

Vu l'arrêté du 11 mars 2010 modifié fixant la composition de la commission d'accès pour le tour extérieur relatif au corps des personnels de direction de la fonction publique hospitalière régie par le décret n° 2005-921 du 2 août 2005;

Vu l'arrêté du 19 avril 2017 fixant la composition nominative des membres de la commission d'accès au tour extérieur, compétente à l'égard du corps des directeurs d'hôpital de la fonction publique hospitalière,

Arrête:

Article 1^{er}

La composition nominative de la commission d'accès au tour extérieur, compétente à l'égard du corps des directeurs d'hôpital de la fonction publique hospitalière, est fixée comme suit:

Représentants de l'administration

Membres titulaires

Mme Christine d'AUTUME, représentante de l'inspection générale des affaires sociales (Paris), présidente.

Mme Sandrine PAUTOT et Mme Martine LABORDE-CHIOCCHIA, représentantes de la direction générale de l'offre de soins (Paris).

M. Alban NIZOU, représentant du Centre national de gestion (Paris).

Membres suppléants

Un représentant de l'inspection générale des affaires sociales (Paris).

Deux représentants de la direction générale de l'offre de soins (Paris).

Mme Annick VAN-HERZELE, représentante du Centre national de gestion (Paris).

Représentants des personnels de direction

Membres titulaires

Mme Nathalie MARCZAK et M. Frédéric MACABIAU, représentants du Syndicat des cadres de direction, médecins, dentistes et pharmaciens des établissements sanitaires et sociaux publics et privés CFDT (SYNCASS/CFDT).

M. Nicolas SALVI, représentant du Syndicat des managers publics de santé – Union nationale des syndicats autonomes (SMPS/UNSA).

Mme Sylvie LARIVEN, représentante du Syndicat des cadres hospitaliers – Force ouvrière (CH/FO).

Membres suppléants

M. Julien BILHAUT et Mme Aurélie DANILO, représentants du Syndicat des cadres de direction, médecins, dentistes et pharmaciens des établissements sanitaires et sociaux publics et privés CFDT (SYNCASS/CFDT).

M. Damien FLOUREZ, représentant du Syndicat des managers publics de santé – Union nationale des syndicats autonomes (SMPS/UNSA).

Mme Florence BILLAULT, représentante du Syndicat des cadres hospitaliers – Force Ouvrière (CH/FO).

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 mars 2019.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,*
DANIELLE TOUPILLIER